

## Conférence intercommunale du Logement - Information -

Rapporteur : M. Le Président

- 1 Election du Président
  - 2 Représentation des communes à la CIL
- 

Compte rendu / CIL du 15 mars 2002

La séance a été ouverte par M. LAMBERT, représentant M. le Préfet GEHIN, excusé. Il a souhaité la poursuite de l'effort engagée par la C.A.G.B. dans le Programme Local de l'Habitat pour rééquilibrer le logement social sur l'agglomération notamment par la production de logements sociaux. Ceci dans le but de créer de la mixité sociale et d'œuvrer plus généralement pour l'insertion comme le préconise la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et la loi de lutte contre l'exclusion.

Outre le constat d'une faible représentation des élus, les intervenants ont souligné la nécessité de développer un contexte favorable à l'intégration de logements sociaux en périphérie : par exemple, la réduction de l'écart entre Ville de Besançon et communes de la périphérie au sujet des services sociaux (ex. CCAS) et plus globalement de services à la personne notamment liée aux compétences de la C.A.G.B. (transports en communs et Politique de la ville / sécurité et insertion...).

### 1 Election du Président

M. Robert STEPOURJINE a été élu à l'unanimité moins une voix à la présidence de la CIL comme proposé par M. Le Président Jean-Louis FOUSSERET lors du Conseil Communautaire du 22 février 2002.

### 2 Représentation des communes à la CIL

M. Robert STEPOURJINE dans son discours d'investiture a plaidé pour que la CIL « soit un véritable lieu d'échange entre élus, responsables des offices d'HLM et partenaires sociaux ».

Or, de nombreuses intervenants ont constaté la faible mobilisation des élus : sur les 68 maires du périmètre du bassin d'habitat de la CIL (périmètre Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine) :

- seules 14 communes étaient représentées (20%)
- dont la moitié possède du logement social appartenant aux 4 bailleurs concernés par la Charte (**en gras**)
- et 5 communes concernées par le logement de ménages en difficultés (**en gras et italique**)

Liste de communes représentées à la Conférence Intercommunale du Logement de l'Agglomération de Besançon le 15 mars 2002 :

*Avanne-Aveney, Besançon, Boussières, Chalezeule, Fontain, Nancray, Novillars, Pirey, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Torpes, Vaux-les-Prés, Vorges-les-Pins*

Il est donc proposé que les communes désignent un représentant du Conseil Municipal à la CIL qui peut être délégué ou non à la C.A.G.B.

### **3 Questions diverses**

#### Elargissement de la CIL à la SONACOTRA

La demande de la SONACOTRA pour devenir membre de la CIL (courrier du 4/12/00) a été acceptée à l'unanimité.

#### Mise en place du comité de suivi

Le comité chargé du suivi de la charte a été mis en place. Il a pour but d'établir un rapport d'activité permettant à la Conférence d'évaluer la mise en œuvre de la charte.

Il pourra saisir la Conférence sur toute question concernant le fonctionnement du parc social sur la base d'un rapport d'activité.

Il est composé des membres suivants :

- Un représentant de M. le Préfet (services de la DDE)
- M. STEPOURJINE, Président de la CIL, représentant de la C.A.G.B.
- Mme Raymonde BOURLON, maire de Novillars, représentant les communes de la périphérie ayant du logement social concerné par un objectif de la Charte,
- M. Raymond REYLE, maire de Chalezeule, représentant les 11 communes hors C.A.G.B. au titre de Président du SMSDAB,
- Un représentant de la Ville de Besançon,
- Un représentant du CCAS de la Ville de Besançon
- Un représentant du groupement des bailleurs sociaux du Doubs
- M. Lazert du Comité du Logement et du Cadre de Vie représentant les associations de locataires

Cette composition n'est pas exhaustive : le comité reste ouvert à toute personne souhaitant l'intégrer.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance de ce compte-rendu,
- invite les communes à nommer un représentant à la CIL.

Pour extrait conforme,

Le Président